

Communiqué de presse

Paris, le 15 juin 2021

Prévention du dopage

Une nouvelle norme européenne pour assurer la qualité des aliments et compléments alimentaires pour sportifs

Face à l'absence de réglementation au niveau européen, un collectif de 18 pays s'est mobilisé, à l'initiative de la France, afin de proposer un cadre de bonnes pratiques à l'échelle européenne, pour limiter les risques de présence de substances dopantes dans les aliments et compléments alimentaires destinés aux sportifs.

Ces derniers mois, la population a été particulièrement affectée dans sa pratique sportive en raison de la crise sanitaire. En 2020, 65 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué au moins une activité physique et sportive¹. Par ailleurs, l'ensemble des fédérations agréées par le ministère des Sports a délivré en 2019, 18,4 millions de licences et autres titres de participation².

Conformément à la stratégie progressive de réouverture des établissements et de reprise de toutes les activités physiques et sportives, les citoyens peuvent retrouver leurs espaces de pratiques et le chemin des salles de sport.

Barres énergétiques, boissons de récupération, gels en dosettes, poudres et mélanges de vitamines et minéraux... De nombreux sportifs, amateurs ou professionnels, complètent leur alimentation en ayant recours à des aliments et compléments alimentaires spécialement formulés pour répondre à leurs besoins avant, pendant ou après l'effort.

Ces sportifs ont besoin d'une garantie quant à la qualité de ces produits spécifiques.

Une norme européenne pour limiter les risques de dopage

Pour faire face aux risques liés à des produits présentés frauduleusement comme des aliments ou compléments alimentaires pour sportifs, les consommateurs et les fabricants européens concernés peuvent désormais s'appuyer sur la norme européenne NF EN 17444.

Fruit d'une initiative portée par le ministère chargé des Sports et les fabricants français de produits pour sportifs depuis plus de 10 ans, avec l'appui et l'expertise scientifique de l'Anses, cette norme européenne tire son origine d'une norme française (NF V94-001), [publiée en 2012](#).

La nouvelle norme NF EN 17444 porte une ambition : **assurer la qualité d'un marché européen de plus en plus confronté à la vente de produits peu fiables dont l'accès s'est vu facilité par les possibilités d'achat en ligne, en provenance notamment de l'extérieur de l'Europe.**

Cette norme oriente la mise en place de bonnes pratiques pour la recherche, le développement et la fabrication de denrées et de compléments alimentaires destinés aux sportifs. Elle constitue aussi l'aboutissement tangible d'une collaboration entre les industriels agroalimentaires et les parties concernées par la lutte contre le dopage.

Cette norme s'appuie sur les outils de maîtrise des risques sanitaires mis en œuvre pour la fabrication des aliments et garantit l'absence de substances dopantes tels que listées par l'Agence mondiale anti-

¹ Baromètre national des pratiques sportives 2020, INJEP

² Données INJEP

Communiqué de presse

dopage (WADA - World Anti-Doping Agency). Elle précise les principes de sécurité à adopter par les industriels concernant les compétences des personnels impliqués dans le processus de fabrication, la qualité des ingrédients, le respect par les fournisseurs d'une série d'engagements, la maîtrise et la traçabilité des procédés et des produits, ainsi que l'analyse du produit fini.

Une nouvelle mention protectrice sur les produits de consommation

« *Ce produit a été développé et fabriqué conformément aux exigences de la norme NF EN 17444 à la date de production du lot.* » Tels sont les termes qui pourront désormais être apposés sur leurs produits par les fabricants qui auront choisi de respecter la nouvelle norme. Cette mention offrira aux consommateurs une sécurité pour choisir des produits sans substance interdite.

Le monde du sport, les professionnels de santé mais aussi les fabricants d'aliments et compléments alimentaires pour sportifs jouent un rôle central dans l'accompagnement des sportifs : leurs produits doivent garantir une performance saine, respectueuse de leur santé et de leurs besoins spécifiques.

En savoir plus :

<https://m.boutique.afnor.org/norme/pr-nf-en-17444/prevention-du-dopage-dans-le-sport-complements-alimentaires-et-aliments-pour-sportifs-exempts-de-substances-dopantes-bonnes-prat/article/935139/fa194598>

A propos d'AFNOR

AFNOR est l'organisme français de référence pour les normes volontaires. Il gère la collection des documents qui existent et anime les travaux des parties intéressées pour la création, la révision des normes et pour défricher les sujets pouvant donner matière à en élaborer de nouvelles. Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Tout le monde peut participer à sa création et toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer. C'est pourquoi la norme est dite volontaire. En coordinateur de la normalisation en France, AFNOR affiche une ambition : contribuer à la diffusion de bonnes pratiques et de solutions efficaces, au bénéfice de tous.

www.normalisation.afnor.org

A propos du Secteur Diététique

Le Secteur Diététique réunit une vingtaine d'entreprises proposant des solutions sur mesure aux consommateurs ayant des besoins nutritionnels spécifiques. Une dizaine d'entre elles ont développé une expertise de pointe et sont particulièrement investies dans la recherche pour soutenir le développement de solutions toujours plus novatrices pour les sportifs professionnels ou amateurs. Le secteur a pour vocation de valoriser ce savoir-faire et de sensibiliser les pouvoirs publics et les professionnels de santé aux besoins de ces populations spécifiques. Il veille également à la bonne application des standards réglementaires et à la diffusion des meilleures pratiques.

A propos du Syndicat national des compléments alimentaires (SYNADIET)

Syndicat professionnel indépendant créé en 1950, SYNADIET regroupe les professionnels du secteur des compléments alimentaires en France. Avec plus de 260 adhérents (consultants, fabricants, façonniers, fournisseurs d'ingrédients, distributeurs, laboratoires d'analyse...), SYNADIET a une force de représentativité unique en France. Il vise à fédérer et accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur métier, qui est de contribuer à améliorer la santé des consommateurs grâce à l'utilisation de compléments alimentaires et de produits de santé naturelle, et les engager dans une démarche responsable et transparente.

A propos de l'Anses, Agence nationale de sécurité sanitaire

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les

Communiqué de presse

Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

Contacts presse :

- Groupe AFNOR : presse@afnor.org - 01 41 62 85 55
- Secteur Diététique : elpothelet@gmail.com - 06 82 97 14 30
- Synadiet : c.guignier@synadiet.org - 06 78 98 33 59
- Anses : presse@anses.fr - 01 49 77 13 77 / 22 26/ 28 20
- Ministère des Sports : anne.mendras@jeunesse-sports.gouv.fr - 06 32 26 33 89